

Le 30 avril 2024

Monsieur John Williamson, député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Bonjour,

Le 14 décembre 2022, conformément à l'alinéa 108(3)g) du *Règlement de la Chambre des communes*, le Comité permanent des comptes publics a déposé son 23^e rapport (44^e législature, 1^{re} session) intitulé *L'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre*.

Le 31 mars 2023, conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, le gouvernement a déposé sa réponse officielle au 23^e rapport. Les renseignements ci-joints font suite à la réponse du gouvernement.

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport conjoint définitif sur les progrès réalisés à l'égard de la recommandation 2 du 23^e rapport du Comité.

Le gouvernement remercie les membres du Comité de l'intérêt et de l'attention continus qu'ils portent aux efforts déployés par l'Agence du revenu du Canada (ARC), Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Statistique Canada (StatCan) pour régler les problèmes relevés dans l'audit de la vérificatrice générale.

Vous trouverez ci-joint le rapport conjoint définitif de l'ARC, d'EDSC et de StatCan.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bibeau', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'hon. Marie-Claude Bibeau, C.P., députée

**RAPPORT DÉFINITIF SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS : 23^e RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DES COMPTES PUBLICS – 44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION (RÉPONSE À
LA RECOMMANDATION 2)**

INTRODUCTION

Au nom du gouvernement du Canada, la ministre du Revenu national a déposé le 31 mars 2023 la réponse du gouvernement aux recommandations présentées dans le 23^e rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé *L'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre*, des rapports de la vérificatrice générale du Canada de 2022.

Comme cela a été demandé, l'Agence du revenu du Canada (ARC), Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Statistique Canada (StatCan) sont heureux de présenter leur rapport définitif sur la recommandation 2.

Recommandation 2 : « Sur l'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations. Que, d'ici le 30 avril 2023, l'Agence du revenu du Canada, Emploi et Développement social Canada et Statistique Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape conjoint sur les mesures prises pour améliorer la mesure de l'utilisation des prestations comme l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le Supplément de revenu garanti et le Bon d'études canadien, notamment : son évaluation des données existantes sur les populations difficiles à joindre; la mise en œuvre de mesures visant à recueillir les données manquantes; et les mesures prises pour mieux utiliser ces données. Un rapport final conjoint devra aussi être présenté au plus tard le 30 avril 2024. »

Réponse du gouvernement (déposée le 31 mars 2023) : « L'Agence, EDSC et Statistique Canada appuient cette recommandation. L'Agence et les ministères conviennent de présenter un rapport d'étape conjoint d'ici le 30 avril 2023 et un rapport final conjoint d'ici le 30 juin 2024. L'Agence et EDSC continuent de reconnaître qu'il importe que les particuliers reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. L'Agence, EDSC et Statistique Canada ont pris des mesures concrètes en s'appuyant sur de récents efforts pour faire progresser les engagements pris dans le plan d'action en réponse au rapport du Bureau du vérificateur général, notamment :

- Tirer parti des groupes de travail, des comités et des tables de prise de décisions de la haute direction existants, et en mettre en œuvre de nouveaux, afin d'officialiser la gouvernance en matière d'établissement des priorités, d'élaboration et d'établissement de rapports en continu concernant l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.
- Évaluer tous les travaux réalisés à ce jour et établir un plan d'amélioration continue et d'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.
- Mettre au point une évaluation des pratiques, des méthodes et des données actuelles utilisées pour l'établissement de rapports sur l'utilisation des prestations et déterminer les possibilités et les mesures précises pour améliorer les processus, y compris l'harmonisation des définitions, la clarification des rôles et des responsabilités, et les exigences connexes en matière de données.
- Mettre l'accent sur la détermination des données pertinentes, le partage de données entre ministères et le meilleur usage des données existantes.
- Diriger des projets de recherche et des initiatives visant à comprendre les écarts dans le versement des prestations en ce qui a trait aux populations vulnérables, marginalisées ou difficiles à joindre. »

Premier rapport d'étape (tel qu'il a été fourni au Comité permanent des comptes publics le 28 avril 2023)

Le présent rapport conjoint décrit les mesures concrètes que l'Agence du revenu du Canada (ARC), Emploi et Développement social Canada (EDSC), et Statistique Canada (StatCan) ont prises et continuent de prendre pour faire progresser l'utilisation des données à l'appui de la surveillance et de l'établissement de rapports afin d'améliorer la mesure de l'utilisation des prestations et d'acquiescer une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre. Il continuera de jouer un rôle important dans l'amélioration de l'accès des populations difficiles à joindre aux prestations auxquelles elles ont droit, y compris l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le Supplément de revenu garanti et le Bon d'études canadien. De plus, le rapport conjoint final mettant en évidence ces travaux sera présenté le 30 avril 2024, tel qu'il a été demandé.

Évaluer les données existantes

L'ARC, EDSC et StatCan évaluent les données existantes afin d'améliorer la façon dont ils mesurent l'utilisation des prestations en prenant les mesures suivantes :

- Évaluer tous les travaux réalisés à ce jour et établir un plan d'amélioration continue et d'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations.*
- Mettre au point une évaluation des pratiques, des méthodes et des données actuelles servant à déclarer l'utilisation des prestations.*
- Déterminer les possibilités et les mesures précises pour améliorer les processus, y compris l'élaboration et l'harmonisation des définitions communes et des exigences connexes en matière de données.*

Par exemple, en ce qui concerne l'examen des données existantes et des possibilités d'acquérir une compréhension de l'utilisation des prestations, une analyse de faisabilité effectuée par l'ARC traite de l'examen des paiements rétroactifs de l'ACE comme indicateur des prestations qui n'ont pas été reçues pendant la période d'admissibilité. Son objectif est de mieux comprendre la population qui peut être des déclarants tardifs ou qui n'a peut-être pas reçu l'ACE pour différentes raisons. Ces travaux seront effectués en phases, la phase initiale étant axée sur la méthodologie ainsi que sur certaines statistiques descriptives d'ordre général, pour ultimement offrir des renseignements afin d'orienter les pratiques de mesure.

D'autres efforts visant à maximiser les données existantes comprennent les travaux provenant d'EDSC, dans le cadre desquels il crée un cadre d'indicateurs, qui permettra d'évaluer les résultats socioéconomiques ainsi que d'autres formes de vulnérabilité qui sont pertinentes pour la politique et la conception des services. Il vise à aborder les limites des indicateurs existants, comme le manque de comparabilité, les difficultés d'utilisation, la définition étroite des indicateurs, ainsi qu'à compléter les outils déjà utilisés par EDSC ou produits ailleurs. L'outil proposé sera utilisé pour élaborer des tableaux, des cartes et des rapports statistiques examinant l'étendue et la nature des vulnérabilités, et pour déterminer si ces vulnérabilités se recoupent pour des groupes particuliers de la population ou pour des zones géographiques précises.

Mettre en œuvre des mesures pour recueillir les données manquantes

L'ARC, EDSC et StatCan ont commencé à recueillir et à examiner les données socioéconomiques et sociodémographiques nécessaires pour élaborer des profils de différents segments de la population afin de mieux comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs obstacles en ce qui concerne la production de déclarations de revenus et la demande et recevant des programmes de prestations.

Par exemple, pour développer une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre, l'ARC a réalisé une recherche sur l'opinion publique afin de mieux comprendre les perspectives, les besoins et les obstacles auxquels sont confrontés les peuples autochtones en ce qui concerne les demandes de programmes de prestations. Ce travail éclaire l'approche de l'ARC et d'EDSC en matière de prestation de services en ce qui concerne la prestation des prestations et les activités de sensibilisation, en plus de développer une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre.

De plus, EDSC a pris des mesures pour relier ses données administratives aux données du recensement afin d'élaborer des profils d'enfants admissibles au BEC et d'identifier les caractéristiques qui augmentent les chances de ne pas recevoir la prestation. Ces caractéristiques sont utilisées pour indiquer quelles populations sont les plus vulnérables et pourraient nécessiter une plus grande attention.

Actuellement, l'ARC, EDSC et StatCan se concentrent sur l'identification des lacunes dans les données et l'amélioration du partage des données afin de mieux utiliser les fonds de données actuels en :

- Mettre l'accent sur la définition des données pertinentes, l'échange de données entre les ministères ou les organismes et l'optimisation des données existantes.
- Mettre en œuvre des occasions d'améliorer l'utilisation des données disponibles et la collecte de données, y compris les données administratives et qualitatives.
- Examiner les fonds de renseignements internes et externes, y compris les données administratives et de tiers, afin d'établir des inventaires de données permettant aux ministères ou aux organismes de cerner les populations vulnérables et difficiles à joindre pour mieux comprendre leurs caractéristiques et leurs défis dans le but d'appuyer la recherche et l'élaboration de programmes et de services. Cet examen permettra de cerner les lacunes qui pourraient être comblées par les données découlant du recensement de la population. Cela permettra ultimement aux ministères ou aux organismes de quantifier l'incidence des activités de visibilité.

Par exemple, dans le cadre de l'examen de l'échange de données et d'une meilleure utilisation des données existantes, l'ARC et StatCan effectuent une deuxième étude sur les taux de couplage reliant les données fiscales T1 pour l'année d'imposition 2020 aux données du recensement de 2021 afin de mieux comprendre la participation au régime fiscal et aux prestations (c.-à-d. ACE) pour différents segments de la population. Jusqu'à présent, ces travaux ont donné lieu à une évaluation de la participation au régime fiscal des populations autochtones et non autochtones, ainsi que des populations vivant dans les réserves et hors réserve.

Pour ce qui est d'autres tentatives pour maximiser les données administratives, l'ARC et StatCan étudieront le comportement de production des déclarations de revenus des immigrants récents (p. ex., les familles avec des enfants de moins de 18 ans) afin de déterminer s'ils ont eu accès aux prestations auxquelles ils étaient admissibles. L'analyse de faisabilité initiale examinera les taux de production par cohorte en fonction de l'année d'établissement, en plus de ceux qui n'ont pas produit de déclaration pendant une période prolongée. Ces travaux seront effectués en phases, la phase initiale étant une analyse de faisabilité, tant au niveau individuel qu'au niveau familial.

À la suite de ces travaux et en fonction de l'évaluation des lacunes dans les données, l'ARC, EDSC et StatCan établiront un plan d'ici le 31 mars 2024 pour l'amélioration continue et le raffinement de la mesure de l'utilisation des prestations par les populations difficiles à joindre.

Prendre des mesures pour optimiser l'utilisation de ces données

L'ARC, EDSC et StatCan prennent des mesures pour mieux utiliser ses données existantes afin d'améliorer la mesure de l'utilisation des prestations et d'acquérir une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre en prenant les mesures suivantes :

- Estimer la participation de différents segments de la population au régime de prestations afin de mieux comprendre les tendances en matière d'utilisation des prestations par ces populations.
- Examiner le comportement en matière de production de déclarations de revenus de différents segments de la population afin de déterminer s'ils ont accédé aux prestations auxquelles ils étaient admissibles.
- Réviser les méthodes utilisées pour estimer le taux d'utilisation afin de produire des taux d'utilisation solides et uniformes lorsque de nouvelles données seront disponibles.
- Analyser les données existantes afin de mieux comprendre où et comment simplifier le processus de production des déclarations de revenus pour différents segments de la population.

Par exemple, l'ARC explore la possibilité de simplifier le processus de production de déclarations de revenus pour les particuliers qui participent à des programmes d'aide sociale à long terme. Les données recueillies par les gouvernements provinciaux qui administrent les programmes d'aide sociale seront comparées aux données requises par l'ARC dans les déclarations de revenus remplies.

En tenant compte des révisions apportées à la méthodologie, EDSC a proposé une méthode révisée pour estimer le taux d'utilisation de l'ACE. Cette méthode révisée élargit la méthode précédente en utilisant les prévisions démographiques de StatCan pour calculer la base admissible de l'ACE. Un environnement hébergeant toutes les données pertinentes requises pour produire les taux d'utilisation révisés de l'ACE a été créé. Cela permettra à EDSC de produire des taux d'utilisation uniformes et solides lorsque de nouvelles données seront disponibles. EDSC travaille également à la mise à jour des taux d'utilisation de l'ACE pour la population dans les réserves à l'aide de cette méthode révisée.

Par ailleurs, StatCan a entrepris une étude qui portait sur les déclarants canadiens jugés admissibles aux prestations fiscales pour enfants qui ne les recevaient pas (c.-à-d. l'écart observé en matière de prestations). Cette étude a examiné le taux d'utilisation de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, une prestation qui n'est plus en vigueur, mais qui est idéale à étudier comme point de départ, car elle est déclarée directement dans les déclarations de revenus T1.

Afin de s'assurer que les trois organismes travaillent de manière efficace ensemble pour veiller à l'établissement des priorités, à l'élaboration et à l'établissement de rapports continus sur l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre, l'ARC, EDSC et StatCan ont officialisé la gouvernance en tirant parti des groupes de travail existants et en mettant en œuvre des tables de prise de décisions de la haute direction, des comités et des groupes de travail.

En tirant parti de cette gouvernance, les organisations entreprendront les initiatives suivantes, en s'appuyant sur les efforts récents, pour évaluer les données existantes, mettre en œuvre des mesures pour recueillir les données manquantes et mieux utiliser les fonds de données actuels :

- Évaluer tous les travaux réalisés à ce jour et établir un plan d'amélioration continue et d'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.*
- Mettre au point une évaluation des pratiques, des méthodes et des données actuelles utilisées pour l'établissement de rapports sur l'utilisation des prestations et déterminer les possibilités et les mesures précises pour améliorer les processus, y compris l'harmonisation des définitions, la clarification des rôles et des responsabilités, et les exigences connexes en matière de données.*
- Mettre l'accent sur la définition des données pertinentes, l'échange de données entre les ministères ou les organismes et l'optimisation des données existantes.*
- Diriger des projets de recherche et des initiatives visant à comprendre les écarts dans la prestation des prestations en ce qui a trait aux populations vulnérables, marginalisées ou difficiles à joindre.*

Rapport définitif sur les progrès réalisés (30 avril 2024)

Le présent rapport conjoint définitif sur les progrès réalisés décrit les mesures concrètes que l'ARC, EDSC et StatCan ont prises et prennent toujours pour faire progresser l'utilisation des données à l'appui de la surveillance et de l'établissement de rapports pour améliorer la mesure de l'utilisation des prestations et acquérir une meilleure compréhension des populations difficiles à joindre.

L'ARC, EDSC et StatCan peuvent déclarer que tous les jalons identifiés dans la réponse du gouvernement (ainsi que les plans d'action détaillés fournis au Comité par l'ARC, EDSC et StatCan) pour la recommandation 2, à terminer d'ici avril 2024, ont été atteints.

OBJET : Tirer parti des groupes de travail, des comités et des tables de prise de décisions de la haute direction existants, et en mettre en œuvre de nouveaux, afin d'officialiser la gouvernance en matière d'établissement des priorités, d'élaboration et d'établissement de rapports en continu concernant l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.

Officialiser la gouvernance

L'ARC, EDSC et StatCan ont officialisé la gouvernance pour coordonner et gérer les activités requises pour donner suite aux recommandations du 23^e rapport du Comité et pour s'assurer que les trois organismes travaillent efficacement ensemble et de façon continue dans l'amélioration, la priorisation, le développement et l'établissement de rapport liés à l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.

L'utilisation des groupes de travail existants et la création de nouveaux comités et de tables de prise de décisions de haut niveau ont amélioré et continueront d'améliorer la collaboration et l'échange de données entre les organismes. La gouvernance trilatérale temporaire a permis de régler les problèmes d'accès aux données et les lacunes dans les exigences en matière de données, ce qui a permis aux trois organismes de mettre à l'essai des méthodes améliorées pour mesurer l'utilisation des prestations. La gouvernance a également permis d'adopter des définitions et des paramètres de mesure communs pour les populations difficiles à joindre, ainsi que de promouvoir l'examen interministériel par les pairs et la socialisation des méthodes de mesure, des données et de la recherche pour soutenir les stratégies de visibilité et de communication des programmes.

Les organismes de gouvernance existants continueront d'améliorer la mesure et l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre en fournissant un forum pour soulever les problèmes et aborder les limites des méthodes de mesure de l'adoption, en soutenant la diffusion de renseignements sur la recherche, les défis et les améliorations au sein des ministères et dans leurs programmes respectifs, en appuyant une prise de décisions éclairées par les programmes concernant les campagnes de visibilité et de communication adaptées aux populations difficiles à joindre, et en cernant et en priorisant les questions futures liées aux populations difficiles à joindre et leur accès aux prestations.

De plus, EDSC et StatCan ont élaboré une stratégie interministérielle conjointe en matière de données qui permet une meilleure harmonisation des initiatives prioritaires des deux ministères, y compris le travail visant à améliorer les services et l'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre ou vulnérables. L'ARC et EDSC continuent d'explorer des possibilités similaires pour renforcer l'harmonisation en 2024-2025 et au-delà.

OBJET : Mettre au point une évaluation des pratiques, des méthodes et des données actuelles utilisées pour l'établissement de rapports sur l'utilisation des prestations et déterminer les possibilités et les mesures précises pour améliorer les processus, y compris l'harmonisation des définitions, la clarification des rôles et des responsabilités, et les exigences connexes en matière de données.

Évaluer les pratiques actuelles et les données disponibles pour cerner les possibilités et les mesures liées à l'amélioration des processus

Afin de cerner les possibilités d'améliorer la mesure de l'utilisation des prestations, l'ARC, EDSC et StatCan ont examiné leurs pratiques actuelles, leurs méthodes et leurs données utilisées pour l'établissement de rapports, y compris l'harmonisation des définitions et des exigences en matière de données.

Harmoniser les définitions de populations difficiles à joindre

L'ARC, EDSC et StatCan ont harmonisé leurs définitions de chacun des six segments de populations difficiles à joindre pour appuyer cette recommandation :

- les Autochtones;
- les personnes en situation de logement précaire;
- les nouveaux arrivants au Canada, y compris les réfugiés;
- les personnes en situation de handicap;
- les aînés;
- les jeunes.

Les trois organismes ont également établi les exigences en matière de données pour chaque segment afin de mieux harmoniser et de mesurer de façon uniforme les taux d'utilisation des prestations et de production des déclarations de revenus.

Cerner les possibilités d'améliorer les méthodes et les processus

L'ARC a examiné ses processus en portant attention aux taux de participation au fil du temps afin de recueillir des renseignements sur les déclarants qui produisent leur déclaration en retard et de voir si des améliorations pourraient être apportées à la méthode de calcul de ce taux. Le taux de participation, ou le taux de production des déclarations de revenus, détermine la proportion de déclarants au Canada et, par conséquent, le nombre de déclarants et de non-déclarants. À l'aide des données existantes, l'ARC a été en mesure d'élaborer une méthode révisée qui comprend un plus grand nombre de déclarants en retard dans le calcul du taux de participation. Cela lui permet de calculer un nombre plus exact de particuliers qui pourraient ne pas avoir accès aux prestations auxquelles ils ont droit parce qu'ils n'ont pas produit de déclaration de revenus. L'ARC étudie la possibilité de tirer parti de cette approche pour les indicateurs de rendement clés et examine les résultats d'autres méthodes.

En outre, EDSC et l'ARC ont examiné les processus et les données liés à la mesure de l'utilisation de l'allocation canadienne pour enfants (ACE), du supplément de revenu garanti (SRG), du bon d'études canadien (BEC) et de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), et ont cerné des possibilités d'amélioration.

- En ce qui concerne l'ACE, les changements méthodologiques comprennent l'utilisation des estimations de la population de StatCan plutôt que des données

d'enquêtes, l'utilisation de données au niveau de chaque enfant dans une famille ayant droit à la prestation plutôt que des données au niveau de la famille, et l'utilisation du paiement de l'ACE au niveau individuel pour déterminer les bénéficiaires plutôt que des données agrégées. Ces changements permettent une meilleure utilisation des données existantes en incluant tous les bénéficiaires et les enfants admissibles dans la mesure de l'utilisation, tout en s'harmonisant avec les statistiques officielles de l'ACE. Cela permet de s'assurer que toutes les personnes admissibles au sein des populations vulnérables, marginalisées ou difficiles à joindre sont incluses dans le calcul du taux d'utilisation de la population canadienne, peu importe qu'elles figurent dans les données d'enquêtes ou dans les données administratives.

- En ce qui concerne le SRG, l'utilisation des données sur ce supplément de revenu et des estimations de la population de StatCan pour compléter les données fiscales peuvent servir à estimer le nombre d'aînés admissibles, en veillant à ce que le taux d'utilisation de la population canadienne comprenne tous les bénéficiaires du SRG et tous les aînés admissibles, et qu'il soit conforme aux statistiques officielles. En plus de ces améliorations, EDSC et l'ARC continueront de peaufiner les méthodes de l'ACE et du SRG en tirant parti des données existantes.
- En ce qui concerne le BEC, EDSC a élaboré une méthode révisée pour estimer le taux d'utilisation cumulatif en élargissant la population admissible afin d'inclure les enfants dont les parents n'ont pas produit de déclaration de revenus, ce qui demeurera le principal indicateur pour mesurer le rendement global du programme. EDSC élabore également un taux d'utilisation annuel du BEC afin de mieux mesurer l'efficacité des efforts de visibilité et de compléter le taux d'utilisation cumulatif. Ces deux mesures seront utilisées aux fins de surveillance et d'établissement de rapports.
- En ce qui concerne l'ACT, StatCan a élaboré une nouvelle méthodologie pour estimer le taux d'utilisation des déclarants et de certains non-déclarants. L'ARC explore les possibilités de remédier aux limites actuelles causées par les lacunes statistiques liées aux non-déclarants et d'améliorer davantage la mesure de l'utilisation.

L'ARC, EDSC et StatCan continueront de travailler ensemble pour peaufiner les méthodes en tenant compte de ces changements éventuels et détermineront la voie à suivre pour mettre en œuvre des améliorations dans l'établissement de rapports sur les résultats futurs.

OBJET : Mettre l'accent sur la détermination des données pertinentes, le partage de données entre ministères et le meilleur usage des données existantes

Définir et recueillir des données supplémentaires sur les populations difficiles à joindre

L'ARC, EDSC et StatCan ont cerné les exigences et les lacunes statistiques afin d'améliorer la mesure de l'utilisation et l'échange de données pour mieux utiliser les fonds de données actuels. Ils ont notamment examiné les fonds de renseignements internes et externes, comme les données administratives et de tiers, afin d'établir des inventaires de données. Des mesures ont également été prises pour recueillir des données supplémentaires afin de cerner et d'analyser les caractéristiques des populations difficiles à joindre, ce qui a contribué à orienter la recherche, les programmes, les activités de visibilité et l'élaboration de services.

Déterminer les exigences et les lacunes statistiques

Comme le suggère le rapport du Comité, l'amélioration des estimations de l'utilisation des prestations nécessite la prise en compte des personnes qui ne produisent pas de déclarations de revenus ainsi que l'analyse des estimations en fonction des segments précis de la population difficile à joindre. À cette fin, l'ARC, EDSC et StatCan ont cerné des sources de données pour les six segments difficiles à joindre présentés dans le rapport. Le recensement permet de mieux comprendre les caractéristiques géographiques et sociodémographiques de la population du Canada et, par conséquent, il est possible de se concentrer sur des sous-ensembles de la population pour déterminer leurs défis et leurs tendances. Il est également possible de cerner un certain nombre de non-déclarants qui sont compris dans le recensement, mais qui ne produisent pas de déclarations de revenus et qui pourraient donc ne pas bénéficier des prestations.

Bien que les données d'enquêtes soient utiles pour estimer l'utilisation des prestations pour des populations précises, les méthodes pour mesurer les taux d'utilisation peuvent être imparfaites et ne pas inclure tous les membres des populations difficiles à joindre. Les estimations de ces populations dépendent de la disponibilité et de la fiabilité des données. Malgré ces limites en matière de données, les taux d'utilisation estimatifs peuvent être utilisés avec succès, et l'ont été, pour comprendre et expliquer les différences dans l'utilisation des prestations entre les groupes, cerner les groupes de population à cibler pour les interventions et améliorer la mesure globale de l'utilisation des prestations pour des programmes précis.

Ce travail est axé sur les six segments difficiles à joindre cernés dans le cadre du rapport du BVG de 2022. La détermination d'un segment en tant que population d'intérêt ne signifie pas que tous les membres de ce segment sont considérés comme difficiles à joindre, car seuls certains sous-segments peuvent connaître des difficultés ou des obstacles lorsqu'ils accèdent aux prestations auxquelles ils ont droit et être considérés comme des personnes difficiles à joindre. En outre, les personnes qui ne font pas partie de l'un des segments (p. ex., les personnes de différentes identités de genre, les personnes des régions rurales et éloignées, les personnes racisées du Canada) peuvent être considérées comme difficiles à joindre, mais ne se trouvent pas dans la portée actuelle de ce travail.

En ce qui concerne la disponibilité des données, celles sur certains segments de la population, en particulier ceux qui n'interagissent pas avec le gouvernement, sont incomplètes et, dans certains cas, inexistantes. Il sera toujours difficile d'identifier des

personnes qui ne reçoivent pas de prestations, et ce défi peut être exacerbé par les sources de données qui ne sont pas fréquemment mises à jour (comme le recensement quinquennal), alors que la population d'intérêt change constamment.

Malgré les limites ou le caractère incomplet des données, l'ARC, EDSC et StatCan poursuivent leurs efforts pour utiliser les données existantes afin d'améliorer leur compréhension des sous-segments de la population difficile à joindre dans le but de leur donner un meilleur accès aux prestations.

Recueillir des données supplémentaires

Pour mener des recherches plus approfondies et améliorer les méthodes de mesure de l'utilisation, l'ARC et EDSC se sont appuyés sur l'expertise de StatCan et sur les vastes données socioéconomiques et géographiques du Recensement de 2021 pour déterminer les caractéristiques des différents segments de la population difficile à joindre. Des ententes d'échange de données ont été mises en place entre l'ARC et StatCan pour faciliter l'échange de renseignements et clarifier les rôles et responsabilités de chaque organisme pour soutenir cette recherche.

OBJET : Diriger des projets de recherche et des initiatives visant à comprendre les écarts dans le versement des prestations en ce qui a trait aux populations vulnérables, marginalisées ou difficiles à joindre

Améliorer l'usage des données qui servent à mesurer l'utilisation des prestations et la source des lacunes connexes

L'ARC, EDSC et StatCan ont mené plusieurs examens et projets de recherche afin d'approfondir leur compréhension des caractéristiques sociodémographiques et géographiques, et des lacunes dans l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre.

Exemples d'initiatives visant à aider le gouvernement à mieux comprendre les obstacles qui empêchent l'accès aux prestations

Reconnaissant que des recherches sont nécessaires pour explorer davantage les caractéristiques, les besoins, les obstacles et les expériences des populations marginalisées et mal desservies, EDSC mène une série de projets de recherche axés sur ces populations. Par exemple, un projet de recherche qualitative en cours, lancé au début de 2024, vise à analyser les expériences vécues par les populations marginalisées et mal desservies lorsqu'elles interagissent ou tentent d'interagir avec Service Canada. Ce projet aidera à faire la lumière sur la façon de faciliter davantage l'accès aux services pour ces populations, ainsi qu'à en apprendre davantage sur les raisons pour lesquelles une personne pourrait choisir de ne pas présenter de demande de services et de prestations lorsqu'elle est admissible.

Ce travail est complété par d'autres activités de recherche en cours d'EDSC, à l'aide de différentes sources de données quantitatives (recensement, enquêtes de Statistique Canada, données administratives pertinentes). Par exemple, un projet de recherche récemment terminé par EDSC a examiné l'étendue de la cybervulnérabilité au Canada parmi différentes sous-populations (comme les aînés, les Autochtones). De plus, un projet en cours applique une perspective intersectionnelle pour améliorer

d'avantage notre compréhension des caractéristiques des populations marginalisées et mal desservies, et des circonstances dans lesquelles elles vivent. Par ailleurs, un autre projet en cours vise à étudier la faisabilité de l'élaboration d'un cadre d'indicateurs rigoureux pour évaluer les vulnérabilités en matière d'accès aux services et d'autres vulnérabilités socioéconomiques liées à la politique et à la conception des services à divers niveaux géographiques.

Chaque année, EDSC identifie les aînés qui ne reçoivent pas le SRG, mais qui pourraient être admissibles, et leur envoie une lettre les invitant à demander la prestation. EDSC a mené une étude comparative des profils sociodémographiques des répondants et des non-répondants à la lettre afin de cerner et d'aider à surmonter les obstacles qui empêchent ces bénéficiaires potentiels du SRG de demander les prestations auxquelles ils ont droit.

L'ARC a effectué une analyse exploratoire sur le nombre de particuliers qui n'ont pas reçu l'ACE dès qu'ils le pouvaient. L'étude fournit des renseignements sur la façon dont les données internes peuvent être mises à profit pour évaluer les scénarios de demande de prestations rétroactives et d'admissibilité, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité et l'efficience du programme et à accroître l'utilisation des prestations.

L'ARC, en collaboration avec StatCan, étudie la possibilité de simplifier le processus de production des déclarations de revenus pour les particuliers qui participent à des programmes d'assistance sociale, ou pour un segment de cette population, afin d'éliminer certains obstacles qui les empêchent d'accéder aux prestations. Le projet de recherche est en cours et comparera les données des programmes d'aide sociale recueillies par la province de l'Ontario aux données fiscales de l'ARC. En fonction des résultats, l'ARC pourrait envisager d'utiliser des données provinciales pour simplifier la production des déclarations de revenus pour cette population d'intérêt.

Exemple d'initiatives visant à aider le gouvernement à mieux comprendre les caractéristiques des populations qui renoncent aux prestations

Afin d'améliorer la compréhension commune des caractéristiques sociodémographiques et géographiques des six segments difficiles à joindre indiqués dans le rapport du BVG, l'ARC, en collaboration avec StatCan, a mené des études sur les taux de couplage, en liant les données fiscales administratives de l'ARC aux données du Recensement de 2021 de StatCan. On peut ainsi estimer la participation des six segments de la population au régime d'impôt et de prestations (ACE, ACT et SRG). Le taux de production des déclarations de revenus a été élaboré et examiné afin d'estimer un taux de non-production comme moyen d'identifier les particuliers qui n'ont pas accès à certaines prestations, car ils ne produisent pas de déclarations de revenus. Cette recherche a permis de cerner les caractéristiques communes de la population des non-déclarants difficiles à joindre et les caractéristiques propres à chaque segment.

EDSC a effectué un couplage semblable entre le Recensement de 2021 et les données fiscales administratives de l'ARC pour déterminer si les répondants au recensement avaient produit leur déclaration de revenus au cours de l'année ayant précédé le recensement. Certains programmes gouvernementaux, comme l'ACE, exigent que les particuliers admissibles produisent leurs déclarations de revenus chaque année pour avoir accès aux prestations auxquelles ils pourraient avoir droit. EDSC a concentré son analyse sur l'utilisation de l'ACE au moyen des données du recensement sur la

production des déclarations de revenus des parents pour refléter les méthodes de calcul du taux d'utilisation de l'ACE habituellement utilisées dans les indicateurs de rendement clés des programmes.

EDSC a également collaboré avec StatCan pour coupler ses données administratives aux données du recensement afin d'élaborer les profils des enfants admissibles au BEC et de déterminer les caractéristiques qui augmentent la probabilité de ne pas recevoir la prestation, fournissant ainsi des renseignements clés pour améliorer la mesure de l'utilisation des prestations.

Les études sur les taux de couplage ont approfondi la compréhension du gouvernement à l'égard des données démographiques et des régions géographiques à prendre en considération pour les activités de visibilité, l'amélioration des services, le marketing, les médias sociaux et les campagnes de communication. Elles auront par ailleurs permis de mieux mesurer l'efficacité de ces activités. Ces connaissances seront également utiles pour traiter les recommandations 3¹ et 4². Des cartes géospatiales, illustrant la prévalence des personnes dans un certain emplacement géographique qui ne produisent pas de déclarations de revenus pour chaque segment de la population difficile à joindre, ont également été élaborées en tant qu'outils pour permettre aux programmes et aux régions d'établir l'ordre de priorité des secteurs ayant une faible participation au régime fiscal pour mener des activités de visibilité efficaces. Les résultats des études ont également permis de peaufiner la conception et la mise en œuvre des stratégies existantes pour les programmes de visibilité, comme la stratégie autochtone de l'ARC et sur les nouveaux déclarants (jeunes et nouveaux arrivants), ainsi que de fournir des renseignements sur les nouvelles stratégies.

Une autre étude visant à mieux comprendre l'accès des nouveaux arrivants aux prestations a été réalisée par l'ARC et StatCan sur les comportements des nouveaux immigrants en matière de production de déclarations de revenus afin de déterminer s'ils avaient eu accès aux prestations auxquelles ils étaient admissibles. L'étude a examiné les taux de production de déclarations de revenus dans sept cohortes de résidents permanents en fonction de leur année d'établissement, entre 1993 et 2019. Des recherches supplémentaires prévues pour approfondir les connaissances de l'ARC sur ce segment de population devraient être achevées au cours de l'exercice 2024-2025.

¹ « Recommandation 3 — Sur la mesure de l'efficacité des stratégies de sensibilisation. Que, d'ici au 30 juin 2023, l'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape conjoint sur les progrès réalisés afin de mieux mesurer l'efficacité de leurs stratégies de sensibilisation, notamment sur leurs indicateurs de rendement clés; et sur leurs projets pilotes et leur collaboration en vue de définir et mettre en œuvre des mesures de rendement uniforme. Un rapport final conjoint devra aussi être présenté d'ici au 30 juin 2024. »

²« Recommandation 4 — Sur l'intégration des activités ciblées de sensibilisation. Que, d'ici au 30 juin 2023, l'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape conjoint sur les mesures prises afin d'assurer une meilleure intégration de leurs activités de sensibilisation et avec celles d'autres ministères et agences, visant les personnes qui nécessitent un niveau de soutien élevé pour accéder aux prestations. Un rapport final conjoint devra aussi être fourni le 30 juin 2024.»

OBJET : Évaluer tous les travaux réalisés à ce jour et établir un plan d'amélioration continue et d'amélioration de la mesure de l'utilisation des prestations pour les populations difficiles à joindre

Évaluer le travail effectué à ce jour et établir un plan d'amélioration continue

Mettre en œuvre les méthodes améliorées

L'ARC et EDSC, avec l'aide de StatCan, ont obtenu des renseignements importants sur les améliorations possibles aux méthodes, aux processus et aux fonds de données. Compte tenu de ces changements méthodologiques éventuels, l'ARC et EDSC continueront de peaufiner les méthodes de mesure de l'utilisation des prestations en fonction des besoins futurs en matière d'établissement de rapports. Entre-temps, les récents projets de recherche ont permis aux deux organismes d'élaborer des méthodes complémentaires pour mesurer l'utilisation de l'ACE, du SRG, du BEC et de l'ACT, lesquelles sont utilisées pour orienter les améliorations apportées aux activités de visibilité.

En ce qui concerne l'ACE, le SRG et le BEC, EDSC examinera la transition vers une méthodologie améliorée dans le contexte de ses rapports sur les résultats, conformément à la Politique sur les résultats.

De plus, des progrès considérables ont été réalisés dans la détermination de l'utilisation des prestations pour différentes régions d'intérêt pour tous les programmes de prestations. EDSC travaille à transformer les données sur les adresses (des bénéficiaires de programme) en régions géographiques normalisées du recensement, ce qui facilitera l'harmonisation des données des programmes avec les données sociodémographiques du recensement, fournissant ainsi des renseignements utiles sur les populations d'intérêt. L'ARC élabore également des cartes géospatiales, en utilisant les résultats de ses dernières études sur les taux de couplage, pour aider ses programmes et ses régions à établir l'ordre de priorité des activités de visibilité.

Améliorer de façon continue la compréhension des populations difficiles à joindre

L'ARC, EDSC et StatCan continueront de collaborer pour améliorer leur compréhension de l'utilisation des prestations et auront recours aux mécanismes de gouvernance établis pour planifier et accorder la priorité à l'amélioration des services et aux programmes de recherche futurs liés aux populations difficiles à joindre et à leur accès aux prestations.

Les recherches et les examens menés par l'ARC, EDSC et StatCan ont grandement amélioré la compréhension qu'a le gouvernement des segments de la population difficiles à joindre indiqués dans le rapport du BVG. Les constatations ont aidé à déterminer les groupes à prendre en considération pour les activités de visibilité, les campagnes de communication et les améliorations apportées aux services, et ont permis d'améliorer la façon de mesurer l'efficacité de ces activités à l'appui des recommandations 3 et 4 du Comité permanent des comptes publics. Ce travail a

également permis de répondre à la recommandation 1³ du Comité en permettant de mieux comprendre les obstacles en matière d'échange de données entre les trois organismes, ce qui pourrait nécessiter des modifications législatives.

L'ARC, EDSC et StatCan continueront de faire un meilleur usage des données en s'appuyant sur les données couplées disponibles sur les populations difficiles à joindre et en en faisant un meilleur emploi pour mesurer l'utilisation des prestations et les sources des lacunes connexes. Cela pourrait comprendre ce qui suit :

- Élargir les travaux en cours en ce qui a trait à des segments précis de la population, comme les nouveaux immigrants ou les personnes en situation de handicap.
- Explorer l'intersectionnalité entre les différents segments de la population.
- Étendre la recherche sur d'autres segments vulnérables de la population qui pourraient ne pas avoir accès aux prestations, à l'exception des six segments indiqués dans le rapport du BVG.
- Mener des recherches comportementales auprès des populations difficiles à joindre afin de mieux comprendre les incitatifs à produire une déclaration de revenus ou à présenter une demande de prestations et les efforts requis pour accéder aux prestations.
- Examiner d'autres facteurs qui pourraient fournir de meilleurs renseignements sur les personnes difficiles à joindre qui n'ont peut-être pas accès aux prestations.

Ces initiatives éventuelles seront présentées aux organismes de gouvernance interministériels afin de s'assurer que les projets de recherche sont classés par ordre de priorité, qu'ils se complètent et évitent le chevauchement, qu'ils offrent le meilleur rapport qualité-prix et que leurs résultats orientent directement les améliorations apportées à l'accès aux services, aux activités de visibilité et à la mesure de ces services.

En plus de ces projets, l'ARC, EDSC et StatCan ont déterminé qu'il fallait chercher des données ou des sources de données supplémentaires pour peaufiner encore davantage la mesure de l'utilisation des prestations ou obtenir des renseignements supplémentaires sur les caractéristiques des populations difficiles à joindre, notamment :

- des données sur les expériences vécues par les populations difficiles à joindre et marginalisées afin de mieux comprendre les obstacles qui empêchent l'accès aux prestations et, par conséquent, de faciliter la prise de décisions éclairées pour l'amélioration des programmes et des services; et

³ « Recommandation 1 – Sur protection des renseignements personnels. Que l'Agence du revenu du Canada, en collaboration avec le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, étudie les limites imposées par les lois relatives à la protection de la vie privée, et la possibilité de modifier le cadre juridique pour permettre un meilleur partage des données entre l'Agence du revenu du Canada, Emploi et Développement social Canada et Statistique Canada, tout en s'assurant de maintenir la protection des renseignements personnels. »

- des données sur la population sans abri qui ne figurent pas dans les principaux ensembles de données, comme le recensement; StatCan pourrait, avec le soutien d'autres ministères et en partenariat avec des refuges, mener des études pilotes pour examiner les prestations reçues par les personnes sans abri; des efforts devraient également être déployés pour améliorer les fonds de données administratives sur les personnes sans abri afin d'aider à élaborer des réponses en matière de politiques publiques, et pour établir des partenariats avec les provinces dans le cadre de travaux conjoints visant à étudier les prestations reçues par les personnes sans abri.